

Maisons-Alfort, le 26/04/2024

Conclusions de l'évaluation

relatives à une demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché
pour la famille de produits biocides NAUTIX Cu₂O-BASED ANTIFOULING PAINTS
à base d'oxyde de dicuivre,
de la société NAUTIX SAS

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a notamment pour missions l'évaluation ainsi que la délivrance de la décision d'autorisation de mise à disposition sur le marché des produits biocides.

Les « conclusions de l'évaluation » portent uniquement sur l'évaluation des risques et des dangers que l'utilisation de ces produits peut présenter pour l'homme, l'animal ou l'environnement ainsi que sur l'évaluation de leur efficacité.

Le présent document ne constitue pas une décision.

PRESENTATION DE LA DEMANDE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE ET DE LA PREPARATION

L'Agence a accusé réception d'un dossier de demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché (AMM) pour la famille de produits biocides NAUTIX Cu₂O-BASED ANTIFOULING PAINTS de la société NAUTIX SAS.

Les produits biocides de la famille NAUTIX Cu₂O-BASED ANTIFOULING PAINTS à base de 22,6 à 39,3 % d'oxyde de dicuivre¹ sont des types de produit 21² destinés à la lutte contre le développement et le dépôt d'organismes salissants sur les navires naviguant en eau de mer. Ces produits biocides sont des peintures liquides, prêtes à l'emploi, destinées à être appliquée par des utilisateurs non professionnels.

DESCRIPTION DU CADRE REGLEMENTAIRE

Ces conclusions sont fondées sur l'examen par la Direction d'Evaluation des Produits Réglementés (DEPR) de l'Agence du dossier déposé pour cette famille de produits, conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 528/2012³.

Les données prises en compte dans l'évaluation sont celles qui ont été considérées comme valides, soit au niveau européen, soit par la DEPR. Les conclusions relatives à la conformité se réfèrent aux critères indiqués dans le règlement (UE) n°528/2012.

DESCRIPTION DE LA PROCEDURE D'EVALUATION

Les produits biocides de la famille NAUTIX CU₂O-BASED ANTIFOULING PAINTS ont été évalués par la DEPR conformément aux lignes directrices pour la délivrance des AMM biocides de l'Anses⁴. L'évaluation a donné lieu à la rédaction d'un rapport d'évaluation de la famille de produits soumis à commentaires auprès des Etats membres concernés avant finalisation et validation par la DEPR.

Les conclusions de l'évaluation présentent ici une synthèse des éléments scientifiques essentiels qui conduisent aux recommandations émises par la DEPR. Les travaux d'évaluation sont présentés de façon exhaustive dans le rapport d'évaluation de la famille de produits. Le résumé des caractéristiques des produits (RCP) issu de l'évaluation de cette demande est présenté en annexe.

¹ Règlement d'exécution (UE) 2016/1089 DE LA COMMISSION du 5 juillet 2016 approuvant l'oxyde de dicuivre en tant que substance active existante destinée à être utilisée dans les produits biocides du type de produit 21.

² TP21 : Produits antisalissure

³ Règlement (UE) N° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

⁴ <https://www.anses.fr/fr/system/files/LignesDirectricesBiocides.pdf>.

Après consultations du comité d'experts spécialisé " substances et produits biocides", réuni le 15 décembre 2022 et de l'ensemble des Etats membres concernés par la demande, la DEPR émet les conclusions suivantes.

SYNTHESE DES RESULTATS DE L'EVALUATION

PHYSICO-CHIMIE

Les caractéristiques physico-chimiques de la famille NAUTIX Cu2O-BASED ANTIFOULING PAINTS ont été écrites et sont considérées comme conformes dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

Une étude de stabilité accélérée (8 semaines à 40°C) et une étude de stabilité long terme (2 ans à température ambiante) ont été fournies et montrent que les produits sont stables

EFFICACITE

Les éléments soumis dans le dossier permettent de conclure que la famille de produits biocides NAUTIX Cu2O ANTIFOULING PAINTS est efficace contre les biofilms (bactéries, micro-algues et protozoaires), les algues et les animaux aquatiques salissants dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

RESISTANCE

Aucun phénomène de résistance à l'oxyde de cuivre utilisé contre le développement et le dépôt d'organismes salissants n'a été mis en évidence à ce jour.

D'autre part, en cas d'inefficacité du traitement, le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché devra informer l'Autorité Compétente.

SUBSTANCES PREOCCUPANTES

Sur la base des informations transmises par le demandeur, 8 co-formulants contenus dans les produits de la famille NAUTIX Cu2O-BASED ANTIFOULING PAINTS ont été identifiés comme substances préoccupantes pour la santé humaine et pour l'environnement. Ces co-formulants préoccupants sont reportés dans la composition des produits dans le RCP en annexe.

Certains co-formulants, seraient susceptibles de présenter des indications de propriétés de perturbation endocrinienne (PE) sans que les informations disponibles ne permettent de finaliser l'évaluation. L'évaluation du caractère PE de ces co-formulants devra être menée dans le cadre du règlement REACH 1907/2006.

RISQUE POUR LA SANTE HUMAINE

L'estimation de l'exposition liée à l'utilisation des produits de la famille NAUTIX Cu2O ANTIFOULING PAINTS par pinceau/rouleau lors de l'application et du retrait est supérieure à l'Acceptable Exposure Level (AEL)⁵ de la substance active pour les utilisateurs non-professionnels sans port d'équipement de protection individuel.

De plus, au vu des propriétés irritantes et sensibilisantes des produits de la famille NAUTIX Cu2O ANTIFOULING PAINTS, le risque d'effets locaux pour les utilisateurs non-professionnels lors de l'utilisation des produits est inacceptable sans Equipement de Protection Individuel (EPI).

L'estimation de l'exposition liée à l'utilisation des produits de la famille NAUTIX Cu2O ANTIFOULING PAINTS par pinceau/rouleau est inférieure à l'AEL du cuivre dans les conditions suivantes :

- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison de protection (au minimum de catégorie III type 6) (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant l'application du produit.
- Porter un équipement de protection respiratoire avec un facteur de protection assigné de minimum 4 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation) pendant le retrait de la peinture.

⁵ AEL : (Acceptable Exposure Level ou niveau acceptable d'exposition) est la quantité maximale de substance active à laquelle un humain peut être exposé quotidiennement, sans effet dangereux pour sa santé

De plus considérant les propriétés irritantes des produits, des lunettes et un équipement de protection respiratoire devront également être portés pendant l'application des produits de la famille NAUTIX Cu₂O ANTIFOULING PAINTS. Par ailleurs, les mesures de gestion suivantes devront être appliquées :

- Se laver les mains après manipulation du produit.
- Eviter le contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas toucher le produit pendant l'application.
- Tenir les personnes non équipées d'EPI en dehors de la zone de traitement.
- Les enfants doivent être tenus à l'écart des supports peints pendant le séchage de la peinture.

En l'absence d'information sur l'applicabilité de ces mesures de gestion par des utilisateurs non professionnels dans le cas de la manipulation de produits TP21, l'évaluation des risques pour la santé humaine ne peut être finalisée.

RISQUE VIA L'ALIMENTATION

Considérant les conditions d'emploi du produit NAUTIX Cu₂O-based ANTIFOULING PAINTS précisées dans le RCP en annexe, une contamination directe de l'alimentation (produits de la mer) ne peut être exclue. Compte tenu des propriétés de l'oxyde de cuivre (le cuivre est un élément essentiel régulé dans l'organisme), une évaluation du risque via l'alimentation n'a pas été jugée pertinente.

RISQUE POUR L'ENVIRONNEMENT

L'évaluation du risque environnemental a été réalisée pour les substances actives, ainsi que pour la substance préoccupante oxyde zinc. Les conclusions de l'évaluation sont fondées sur l'additivité des risques des substances concernées.

Les **activités d'application, d'entretien et de réparation des coques** doivent être menées dans une zone confinée afin d'empêcher tout rejet vers l'environnement. Ces activités doivent avoir lieu sur un sol imperméable ou un sol recouvert d'un matériau imperméable. Dans ces conditions, les risques pour l'environnement liés aux rejets lors de la phase d'application de maintenance et de réparation des bateaux traités avec des produits de la famille NAUTIX Cu₂O-BASED ANTIFOULING PAINTS sont considérés comme négligeables.

Concernant l'évaluation des risques liés aux bateaux **naviguant en pleine mer**, les niveaux d'exposition estimés pour les espèces non-cibles des compartiments aquatique et sédimentaire liés à l'utilisation des produits de la famille NAUTIX Cu₂O-BASED ANTIFOULING PAINTS sont inférieurs aux valeurs de toxicité de référence. Les risques pour les voies de navigation en pleine mer sont conformes.

Concernant l'évaluation des risques liés aux bateaux **stationnant dans les ports commerciaux et de plaisance (marinas) en eau de mer**, l'évaluation des expositions à l'intérieur et aux abords des ports de plaisance a été réalisée pour l'ensemble des régions de l'Europe. L'évaluation montre un risque inacceptable à l'intérieur des ports de plaisance en raison du dépassement de l'indice de risque supérieur à 1. En France, il est considéré, pour les ports de plaisance, que l'évaluation est conforme pour un usage si, pour plus de 90% des ports au sein d'une même région, l'exposition aux abords du port est inférieure aux valeurs de référence de toxicité et l'indice de risque, tenant compte de l'ensemble des substances actives et substances préoccupantes, est inférieur à 1. Concernant les ports commerciaux, une évaluation classique ne considérant qu'un seul port standard a été réalisée. En application du document ECHA de 2017⁶, il n'est considéré que les bateaux de plus de 24m et les superyachts, résident essentiellement dans les ports commerciaux. L'évaluation de l'exposition aux abords des ports commerciaux a été réalisée en utilisant le scénario OCDE-EU relatif aux ports commerciaux⁷. L'indice de risque étant inférieur à 1, l'évaluation montre un risque acceptable.

Sur la base de ces critères :

- L'utilisation des produits de la famille NAUTIX Cu₂O-BASED ANTIFOULING PAINTS pour le META RCP 7 sur **des bateaux** résidant dans **des ports commerciaux** est conforme pour l'environnement marin.
- L'utilisation des produits de la famille NAUTIX Cu₂O-BASED ANTIFOULING PAINTS USES pour tous les META RCP sur **des bateaux** résidant dans **des ports de plaisance** est conforme pour

CONCLUSIONS

⁶ PT21 Product authorisation manual (environmental risk assessment), ECHA, V1.0, September 2017

⁷ OECD-EU commercial harbour » via le logiciel MAMPEC v. 3.0.1

Anses – n° BC-PU036669-97
NAUTIX Cu2O-BASED ANTIFOULING PAINTS

En résumé, la conformité ou l'absence de conformité aux principes uniformes définis dans le règlement (UE) n°528/2012 pour la famille de produits NAUTIX Cu2O-BASED ANTIFOULING PAINTS est indiquée dans le tableau suivant, usage par usage et sous réserve, à l'exception des usages non conformes, des conditions d'emploi décrites dans le projet de résumé des caractéristiques du produit présenté en annexe.

Les conditions d'emploi évaluées relatives aux usages non proposés à l'autorisation figurent, le cas échéant, dans le rapport d'évaluation du produit.

Résultats de l'évaluation pour les usages revendiqués pour une autorisation de mise à disposition sur le marché du produit NAUTIX CU2O-BASED ANTIFOULING PAINTS :

Meta RCP	Organismes cibles	Doses	Conditions d'emploi	Conclusions
1 (SAISONNIER SOLUBLE)	Biofilms (bactéries, micro-algues et protozoaires) Algues Animaux aquatiques salissants	Produit prêt à l'emploi 2 couches de peintures (épaisseur totale sec : 100 µm) 10 m ² /L/couche de peinture Application une fois par an	Appliquer avec un rouleau ou au pinceau Utilisateurs non-professionnels Utilisation en eau de mer pour les bateaux < 24 m (voiliers, bateaux de pêche-plaisance et à bateaux à moteur).	Non finalisé Risque inacceptable pour les utilisateurs sans EPI. Le port d'EPI permet de réduire le risque à un niveau acceptable.
2 (SAISONNIER INSOLUBLE)			Appliquer avec un rouleau ou un pinceau Utilisateurs non-professionnels Utilisation en eau de mer pour les bateaux < 24 m (voiliers, bateaux de pêche-plaisance et à bateaux à moteur).	
3 (PLAISANCE SOLUBLE)			Appliquer avec un rouleau ou un pinceau Utilisateurs non-professionnels Utilisation en eau de mer pour les bateaux < 24 m (voiliers, bateaux de pêche-plaisance et à bateaux à moteur, en zones à courants modérés et zones à salissure moyenne).	
4 (PLAISANCE INSOLUBLE)			Appliquer avec un rouleau ou un pinceau Utilisateurs non-professionnels Utilisation en eau de mer pour les bateaux < 24 m (voiliers, pêche-promenade, vedettes rapides et bateaux à l'échouage).	

Anses – n° BC-PU036669-97
NAUTIX Cu2O-BASED ANTIFOULING PAINTS

Meta RCP	Organismes cibles	Doses	Conditions d'emploi	Conclusions
5 (CROISIERE SOLUBLE)			<p>Appliquer avec un rouleau ou un pinceau</p> <p>Utilisateurs non-professionnels</p> <p>Utilisation en eau de mer pour les bateaux < 24 m (voiliers, bateaux à moteur de croisière, dans les zones à courant modéré).</p>	
6 (CROISIERE INSOLUBLE)			<p>Appliquer avec un rouleau ou un pinceau</p> <p>Utilisateurs non-professionnels</p> <p>Utilisation en eau de mer pour les bateaux < 24 m (voiliers, bateaux de pêche-promenade, vedettes rapides et bateaux à l'échouage ou sur remorque, dans les zones de salissures moyennes à fortes).</p>	
7 (VOYAGE SOLUBLE)			<p>Appliquer avec un rouleau ou un pinceau</p> <p>Utilisateurs non-professionnels</p> <p>Utilisation en eau de mer pour les bateaux < 24 m (Navigation longue ou ne pouvant pas caréner leur coque facilement).</p>	
8 (VOYAGE INSOLUBLE)			<p>Appliquer avec un rouleau ou un pinceau</p> <p>Utilisateurs non-professionnels</p> <p>Utilisation en eau de mer pour les bateaux < 24 m (bateaux à flot toute l'année, bateaux de plaisance ou bateaux à vitesse maximale de 25 noeuds).</p>	

Pour le directeur général, par délégation,
le directeur adjoint,
Direction de l'évaluation des produits réglementés

ANNEXE

Proposition de Résumé des caractéristiques de la famille de produits biocides issu des conclusions de l'évaluation

Partie I.- Premier niveau d'information

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial de la famille de produits

Nom commercial	NAUTIX CU2O-BASED ANTIFOULING PAINTS
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	

1.2. Type de produit(s)

Types de produit	TP21

1.3. Détenteur de l'autorisation de mise à disposition sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	NAUTIX SAS
	Adresse	24 rue Nicolas Appert, PA des 5 chemins 56520 Guidel France
Numéro de demande	BC- PU036669-97	
Type de demande	Autorisation de mise sur le marché	

1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

Nom du fabricant	Nautix SAS
Adresse du fabricant	24 Rue Nicolas Appert, PA des 5 Chemins 56520 Guidel France
Emplacement des sites de fabrication	24 Rue Nicolas Appert, PA des 5 Chemins 56520 Guidel France

Nom du fabricant	Comus SAS
Adresse du fabricant	2 Rue Henri Rol-Tanguy 91180 Saint-Germain Lès Arpajon France
Emplacement des sites de fabrication	2 Rue Henri Rol-Tanguy 91180 Saint-Germain Lès Arpajon France

1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	1289 – Oxyde de dicuivre
Nom du fabricant	Nordox AS
Adresse du fabricant	Østensjøveien 13 0661 Oslo Norvège
Emplacement des sites de fabrication	Østensjøveien 13 0661 Oslo Norvège

Substance active	Oxyde de dicuivre
Nom du fabricant	American Chemet Corporation
Adresse du fabricant	740 Waukegan Road, Suite 202 60015 Deerfield (Illinois) Etats-Unis
Emplacement des sites de fabrication	145 Highway 282, P.O. box 1160 59635 East Helena (Montana) Etats-Unis

2. Composition de la famille de produits et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	22,6	39,3
Xylene	1,2 dimethylbenzene	Formulant	1330-20-7	215-535-7	6,10	9
Ethylbenzene	Ethylbenzene	Formulant	100-41-4	202-849-4	0	2,25
Toluene	1-Methylbenzene	Formulant	108-88-3	203-625-9	0	0,18
Benzene	Benzene	Formulant	71-43-2	200-753-7	0	0,029
Dioxyde de titane	diooxotitanium	Formulant	13463-67-7	236-675-5	0	7,4
Colophane	Rosin	Formulant	8050-09-7	232-475-7	8,7	14
Solvant naphta aromatique		Formulant	64742-95-6		17	19,5
Dioxyde de silicium		Formulant	7631-86-9	231-545-4	0	0,34
Oxyde de zinc	Oxo zinc	Formulant	1314-13-2	215-222-5	3	5

2.2. Type de formulation

AL – Liquide destiné à être utilisé sans dilution

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 1

Information administrative sur le Meta RCP 1

1.1. Identification du Meta RCP 1

Identification	SAISONNIER soluble
----------------	--------------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 1	
----------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP21 – Produits antisalissures
---------------------	--------------------------------

2. Composition du Meta RCP 1

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CA	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	22,6	22,6
Xylene	1,2 dimethylbenzene	Formulant	1330-20-7	215-535-7	9	9
Ethylbenzene	Ethylbenzene	Formulant	100-41-4	202-849-4	0	2,25
Toluene	1-Methylbenzene	Formulant	108-88-3	203-625-9	0	0,18
Benzene	Benzene	Formulant	71-43-2	200-753-7	0	0,029
Dioxyde de titane	diooxotitanium	Formulant	13463-67-7	236-675-5	0	5
Colophane	Rosin	Formulant	8050-09-7	232-475-7	13,5	13,5
Solvant naphta aromatique		Formulant	64742-95-6		19,5	19,5
Oxyde de zinc	Oxo zinc	Formulant	1314-13-2	215-222-5	3	3

2.2. Types de formulations

AL – Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 1

Classification	
Catégories de danger	Toxicité aquatique aiguë Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique Catégorie 1 Liquide inflammable, cat 3 Sensibilisation cutanée, catégorie 1 Lésions oculaires graves, catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition unique, catégorie 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition unique, catégorie 3

Anses – n° BC-PU036669-97
NAUTIX Cu2O-BASED ANTIFOULING PAINTS

Mentions de danger	<p>H226 : Liquide et vapeur inflammable H290 : Peut être corrosif pour les métaux H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H318 : Provoque de graves lésions des yeux H335 : Peut irriter les voies respiratoires H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.</p>
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	<p>H226 : Liquide et vapeur inflammable H290 : Peut être corrosif pour les métaux H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H318 : Provoque de graves lésions des yeux H335 : Peut irriter les voies respiratoires H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.</p>
Conseils de prudence	<p>P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette P102 : Tenir hors de portée des enfants P103 : Lire l'étiquette avant utilisation P201 : Se procurer les instructions avant l'utilisation P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes – Ne pas fumer P233 : Maintenir le récipient fermé de manière étanche P234 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine P240 : Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception P241 : Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../ antidéflagrant P242 : Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles P243 : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail P273 : Éviter le rejet dans l'environnement P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon P303 + P361 + P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer</p>

	<p>P308 + P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin</p> <p>P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin</p> <p>P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise</p> <p>P321 : Traitement spécifique (voir... sur cette étiquette)</p> <p>P333 + P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin</p> <p>P362 + P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation</p> <p>P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation</p> <p>P370 + P378 : En cas d'incendie : utiliser... pour l'extinction</p> <p>P390 : Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants</p> <p>P391 : Recueillir le produit répandu</p> <p>P403 + P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche</p> <p>P403 + P235 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais</p> <p>P405 : Garder sous clé</p> <p>P406 : Stocker dans un récipient résistant à la corrosion/récipient en... avec doublure intérieure résistant à la corrosion</p> <p>P501 : Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation</p>
Note	<p>EUH211 : Attention ! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards. Contient du « colophan »</p>

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Non-professionnels – Peinture antisalissure à matrice soluble pour utilisation saisonnière (usage amateur, bateaux < 24m, eau de mer)

Type de produit	TP 21
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Peinture antisalissure à matrice soluble pour voiliers, bateaux de pêche-plaisance et bateaux à moteur à vitesse maximale de 30 nœuds (usage amateur, bateaux inférieurs à 24m, eau de mer).
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Biofilms (bactéries, micro-algues et protozoaires) Algues Animaux aquatiques salissants
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur Milieux marins
Méthode(s) d'application	Application : - au pinceau - au rouleau
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Produits prêts à l'emploi: 10 m ² /L/couche de peinture 2 couches de peinture (épaisseur totale sèche : 100 µm) Une application par an
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non-professionnel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidons en métal de 0,75 ou 2,5 L

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 1

5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- La durée de vie en service du produit dépend directement de l'épaisseur de la peinture appliquée mais ne doit pas être supérieure à celle évaluée par les risques.
- Appliquer le produit uniformément sur les surfaces à traiter à la dose d'application afin d'assurer l'efficacité pendant au moins une saison d'encrassement.
- Ne pas utiliser sur les coques en aluminium.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Respecter les instructions d'utilisation.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Mélanger avant utilisation.
- Les activités d'application de la peinture, d'entretien et de réparation des coques doivent être menées dans une zone confinée afin d'empêcher tout rejet vers l'environnement. Ces activités doivent avoir lieu sur un sol imperméable ou un sol recouvert d'un matériau imperméable. Tous les rejets issus de l'application du produit, de la maintenance et de la réparation des coques doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison de protection (au minimum de catégorie III type 6) (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) des lunettes et un équipement de protection respiratoire (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation) pendant l'application du produit.
- Porter un équipement de protection respiratoire avec un facteur de protection assigné de minimum 4 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation) pendant le retrait de la peinture.
- Se laver les mains après manipulation du produit.
- Eviter le contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas toucher le produit pendant l'application.
- Tenir les personnes non équipées d'EPI en dehors de la zone de traitement.
- Les enfants doivent être tenus à l'écart des supports peints pendant le séchage de la peinture.
- Le retrait de l'ancienne peinture et l'application de la nouvelle ne doivent pas être réalisés le même jour.
- L'étiquette du produit doit contenir des pictogrammes bien visibles indiquant que des gants, une combinaison, des lunettes et un masque respiratoire sont nécessaires.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- Si un avis médical est nécessaire, avoir l'emballage du produit ou l'étiquette à portée de main.
- EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- En cas de symptômes: Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale
- En l'absence de symptômes : Appeler un centre antipoison/un médecin
- EN CAS D'INGESTION: Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir.
- Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever. Enlever tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Continuer de rincer la peau avec de l'eau pendant 15 min. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes.
- Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de stockage : 2 ans.
- Ne pas stocker le produit à une température supérieure à 25°C.
- Protéger le produit du froid.
- Stocker hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 1

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	MARIN YATCHING				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	22,6
Xylene	1,2 dimethylbenzene	Formulant	1330-20-7	215-535-7	9
Ethylbenzene	Ethylbenzene	Formulant	100-41-4	202-849-4	1,8
Toluene	1-Methylbenzene	Formulant	108-88-3	203-625-9	0,18
Benzene	Benzene	Formulant	71-43-2	200-753-7	0,029
Dioxyde de titane	diooxotitanium	Formulant	13463-67-7	236-675-5	5
Colophane	Rosin	Formulant	8050-09-7	232-475-7	13,5
Solvant naphta aromatique		Formulant	64742-95-6		19,5
Oxyde de zinc	Oxo zinc	Formulant	1314-13-2	215-222-5	3

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 2

1. Information administrative sur le Meta RCP 2

1.1. Identification du Meta RCP 2

Identification	SAISONNIER insoluble
-----------------------	----------------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 2	
-----------------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP21 – Produits antisalissures
----------------------------	--------------------------------

2. Composition du Meta RCP 2

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	22,6	22,6
Xylene	1,2 dimethylbenzene	Formulant	1330-20-7	215-535-7	7,5	7,5
Ethylbenzene	Ethylbenzene	Formulant	100-41-4	202-849-4	0	1,88
Toluene	1-Methylbenzene	Formulant	108-88-3	203-625-9	0	0,15
Benzene	Benzene	Formulant	71-43-2	200-753-7	0	0,027

Anses – n° BC-PU036669-97
NAUTIX Cu₂O-BASED ANTIFOULING PAINTS

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Dioxyde de titane	dioxyde de titane	Formulant	13463-67-7	236-675-5	0	7,4
Colophane	Rosin	Formulant	8050-09-7	232-475-7	10,1	10,1
Solvant naphta aromatique		Formulant	64742-95-6		19,5	19,5
Dioxyde de silicium		Formulant	7631-86-9	231-545-4	0	0,34
Oxyde de zinc	Oxo zinc	Formulant	1314-13-2	215-222-5	3	3

2.2. Types de formulations

AL – Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 2

Classification	
Catégories de danger	Toxicité aquatique aiguë Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique Catégorie 1 Liquide inflammable, cat 3 Sensibilisation cutanée, catégorie 1 Lésions oculaires graves, catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition unique, catégorie 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition unique, catégorie 3
Mentions de danger	H226 : Liquide et vapeur inflammable H290 : Peut être corrosif pour les métaux H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H318 : Provoque de graves lésions des yeux H335 : Peut irriter les voies respiratoires H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H226 : Liquide et vapeur inflammable H290 : Peut être corrosif pour les métaux H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H318 : Provoque de graves lésions des yeux H335 : Peut irriter les voies respiratoires H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
Conseils de prudence	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette P102 : Tenir hors de portée des enfants P103 : Lire l'étiquette avant utilisation P201 : Se procurer les instructions avant l'utilisation P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes – Ne pas fumer

Anses – n° BC-PU036669-97
NAUTIX Cu2O-BASED ANTIFOULING PAINTS

	<p>P233 : Maintenir le récipient fermé de manière étanche P234 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine P240 : Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception P241 : Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../ antidéflagrant P242 : Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles P243 : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail P273 : Eviter le rejet dans l'environnement P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon P303 + P361 + P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer P308 + P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise P321 : Traitement spécifique (voir... sur cette étiquette) P333 + P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin P362 + P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation P370 + P378 : En cas d'incendie : utiliser... pour l'extinction P390 : Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants P391 : Recueillir le produit répandu P403 + P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche P403 + P235 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais P405 : Garder sous clef P406 : Stocker dans un récipient résistant à la corrosion/récipient en... avec doublure intérieure résistant à la corrosion P501 : Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation</p>
Note	<p>EUH211 : Attention ! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards. Contient du « colophan »</p>

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 2

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Non-professionnel – Peinture antisalissure à matrice insoluble pour voiliers et bateaux à moteur à vitesse maximale de 25 nœuds (usage non-professionnel, bateaux < 24m, eau de mer).

Type de produit	TP 21
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Peinture antisalissure à matrice insoluble pour voiliers et bateaux à moteur à vitesse maximale de 25 nœuds (usage non-professionnel, bateaux inférieurs à 24m, eau de mer).
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Biofilms (bactéries, micro-algues et protozoaires) Algues Animaux aquatiques salissants
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur Milieux marins
Méthode(s) d'application	Application : - au pinceau - au rouleau
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Produits prêts à l'emploi: 10 m ² /L/couche de peinture 2 couches de peinture (épaisseur totale sèche : 100 µm) Une application par an
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non-professionnel (Grand-public)
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidons en métal de 0,75 - 2,5 - 10 L

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 2

5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- La durée de vie en service du produit dépend directement de l'épaisseur de la peinture appliquée mais ne doit pas être supérieure à celle évaluée par les risques.
- Appliquer le produit uniformément sur les surfaces à traiter à la dose d'application recommandée afin d'assurer l'efficacité pendant au moins une seule saison d'encrassement.
- Ne pas utiliser sur les coques en aluminium.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Respecter les instructions d'utilisation.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Mélanger le produit avant utilisation
- Les activités d'application de la peinture, d'entretien et de réparation des coques doivent être menées dans une zone confinée afin d'empêcher tout rejet vers l'environnement. Ces activités doivent avoir lieu sur un sol imperméable ou un sol recouvert d'un matériau imperméable. Tous les rejets issus de l'application du produit, de la maintenance et de la réparation des coques doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison de protection (au minimum de catégorie III type 6) (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), des lunettes et un équipement de protection respiratoire (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation) pendant l'application du produit.
- Porter un équipement de protection respiratoire avec un facteur de protection assigné de minimum 4 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation) pendant le retrait de la peinture.
- Se laver les mains après manipulation du produit.
- Eviter le contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas toucher le produit pendant l'application.
- Tenir les personnes non équipées d'EPI en dehors de la zone de traitement.
- Les enfants doivent être tenus à l'écart des supports peints pendant le séchage de la peinture.
- Le retrait de l'ancienne peinture et l'application de la nouvelle ne doivent pas être réalisés le même jour.
- L'étiquette du produit doit contenir des pictogrammes bien visibles indiquant que des gants, une combinaison, des lunettes et un masque respiratoire sont nécessaires.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- Si un avis médical est nécessaire, avoir l'emballage du produit ou l'étiquette à portée de main.
- EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes : Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale. En l'absence de symptômes : Appeler un centre antipoison/un médecin
- EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever. Enlever tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Continuer de rincer la peau avec de l'eau pendant 15 min. Appeler un centre antipoison/un médecin
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de stockage : 2 ans
- Ne pas stocker le produit à une température supérieure à 25°C
- Protéger le produit du froid
- Stocker hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 2

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	PERFORMANCE NB				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	22,6
Xylène	1,2 dimethylbenzene	Formulant	1330-20-7	215-535-7	7,5
Ethylbenzene	Ethylbenzene	Formulant	100-41-4	202-849-4	1,88
Toluène	1-Methylbenzene	Formulant	108-88-3	203-625-9	0,15
Benzène	Benzène	Formulant	71-43-2	200-753-7	0,027
Dioxyde de titane	dioxyde de titane	Formulant	13463-67-7	236-675-5	7,40
Colophane	Rosin	Formulant	8050-09-7	232-475-7	10,1
Solvant naphta aromatique		Formulant	64742-95-6		19,5
Dioxyde de silicium		Formulant	7631-86-9	231-545-4	0,34
Oxyde de zinc	Oxyde de zinc	Formulant	1314-13-2	215-222-5	3

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 3

1. Information administrative sur le Meta RCP 3

1.1. Identification du Meta RCP 3

Identification	PLAISANCE SOLUBLE
----------------	-------------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 3	
----------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP21 – Produits antisalissures
---------------------	--------------------------------

2. Composition du Meta RCP 3

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 3

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	30	30
Xylene	1,2 dimethylbenzene	Formulant	1330-20-7	215-535-7	9	9
Ethylbenzene	Ethylbenzene	Formulant	100-41-4	202-849-4	0	2,25
Toluene	1-Methylbenzene	Formulant	108-88-3	203-625-9	0	0,18
Benzene	Benzene	Formulant	71-43-2	200-753-7	0	0,028
Dioxyde de titane	diooxotitanium	Formulant	13463-67-7	236-675-5	0	6
Colophane	Rosin	Formulant	8050-09-7	232-475-7	13	14
Solvant naphta aromatique		Formulant	64742-95-6		19	19
Oxyde de zinc	Oxo zinc	Formulant	1314-13-2	215-222-5	3	3

2.2. Types de formulations

AL – Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 3

Classification	
Catégories de danger	Toxicité aquatique aiguë Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique Catégorie 1 Liquide inflammable, cat 3 Sensibilisation cutanée, catégorie 1 Lésions oculaires graves, catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition unique, catégorie 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition unique, catégorie 3
Mentions de danger	H226 : Liquide et vapeur inflammable H290 : Peut être corrosif pour les métaux H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H318 : Provoque de graves lésions des yeux H335 : Peut irriter les voies respiratoires

Anses – n° BC-PU036669-97
NAUTIX Cu2O-BASED ANTIFOULING PAINTS

	<p>H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.</p>
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	<p>H226 : Liquide et vapeur inflammable H290 : Peut être corrosif pour les métaux H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H318 : Provoque de graves lésions des yeux H335 : Peut irriter les voies respiratoires H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.</p>
Conseils de prudence	<p>P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette P102 : Tenir hors de portée des enfants P103 : Lire l'étiquette avant utilisation P201 : Se procurer les instructions avant l'utilisation P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes – Ne pas fumer P233 : Maintenir le récipient fermé de manière étanche P234 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine P240 : Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception P241 : Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../ antidéflagrant P242 : Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles P243 : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail P273 : Eviter le rejet dans l'environnement P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon P303 + P361 + P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer P308 + P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise</p>

	<p>P321 : Traitement spécifique (voir... sur cette étiquette)</p> <p>P333 + P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin</p> <p>P362 + P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation</p> <p>P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation</p> <p>P370 + P378 : En cas d'incendie : utiliser... pour l'extinction</p> <p>P390 : Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants</p> <p>P391 : Recueillir le produit répandu</p> <p>P403 + P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche</p> <p>P403 + P235 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais</p> <p>P405 : Garder sous clef</p> <p>P406 : Stocker dans un récipient résistant à la corrosion/récipient en... avec doublure intérieure résistant à la corrosion</p> <p>P501 : Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation</p>
Note	<p>EUH211 : Attention ! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards. Contient du « colophan »</p>

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 3

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Non-professionnels - Peinture antisalissure soluble pour utilisateurs occasionnels (usage non-professionnel, bateaux < 24m, eau de mer)

Type de produit	TP 21
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Peinture antisalissure soluble pour utilisateurs occasionnels recommandée pour les voiliers, les bateaux de pêche-plaisance et les bateaux à moteur de vitesse maximale 30 nœuds (usage non professionnel, bateaux inférieurs à 24m, eau de mer).
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Biofilms (bactéries, micro-algues et protozoaires) Algues Animaux aquatiques salissants
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur Milieux marins
Méthode(s) d'application	Application : - au pinceau - au rouleau
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Produits prêts à l'emploi: 10 m ² /L/couche de peinture 2 couches de peinture (épaisseur totale sèche : 100 µm) Une application par an
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non-professionnel (Grand public)
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidons en métal de 0,75 ou 2,5 L

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Non-professionnels – Peinture antisalissure à matrice soluble pour utilisateurs occasionnels (usage non-professionnel, bateaux < 24m, eau de mer)

Type de produit	TP 21
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Peinture antisalissure à matrice soluble pour utilisateurs occasionnels recommandée pour les voiliers, les bateaux de pêche-plaisance et les bateaux à moteur. Cette peinture est adaptée aux bateaux restant dans des zones de courant modéré, et naviguant dans des zones de salissures moyennes (usage non-professionnel , bateaux inférieurs à 24m, eau de mer).
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Biofilms (bactéries, micro-algues et protozoaires) Algues Animaux aquatiques salissants
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur Milieux marins
Méthode(s) d'application	Application : - au pinceau - au rouleau
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Produits prêts à l'emploi: 10 m ² /L/couche de peinture 2 couches de peinture (épaisseur totale sèche : 100 µm) Une application par an
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non-professionnels (grand public)
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidons en métal de 0,75 - 2,5 - 5L

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 3

5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- La durée de vie en service du produit dépend directement de l'épaisseur de la peinture appliquée mais ne doit pas être supérieure à celle évaluée par les risques.
- Appliquer le produit uniformément sur les surfaces à traiter à la dose d'application recommandée afin d'assurer l'efficacité pendant au moins une seule saison d'encrassement.
- Ne pas utiliser sur les coques en aluminium.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Respecter les instructions d'utilisation.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Mélanger le produit avant utilisation.
- Les activités d'application de la peinture, d'entretien et de réparation des coques doivent être menées dans une zone confinée afin d'empêcher tout rejet vers l'environnement. Ces activités doivent avoir lieu sur un sol imperméable ou un sol recouvert d'un matériau imperméable. Tous les rejets issus de l'application du produit, de la maintenance et de la réparation des coques doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison de protection (au minimum de catégorie III type 6) (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) des lunettes et un équipement de protection respiratoire (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation) pendant l'application du produit.
- Porter un équipement de protection respiratoire avec un facteur de protection assigné de minimum 4 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation) pendant le retrait de la peinture.
- Se laver les mains après manipulation du produit.
- Eviter le contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas toucher le produit pendant l'application.
- Tenir les personnes non équipées d'EPI en dehors de la zone de traitement.
- Les enfants doivent être tenus à l'écart des supports peints pendant le séchage de la peinture.
- Le retrait de l'ancienne peinture et l'application de la nouvelle ne doivent pas être réalisés le même jour.
- L'étiquette du produit doit contenir des pictogrammes bien visibles indiquant que des gants, une combinaison, des lunettes et un masque respiratoire sont nécessaires.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- Si un avis médical est nécessaire, avoir l'emballage du produit ou l'étiquette à portée de main
- EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- En cas de symptômes: Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale
- En l'absence de symptômes : Appeler un centre antipoison/un médecin
- EN CAS D'INGESTION: Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir.
- Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever. Enlever tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Continuer de rincer la peau avec de l'eau pendant 15 min.
- Appeler un centre antipoison/un médecin
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes.
- Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de stockage : 2 ans
- Ne pas stocker le produit à une température supérieure à 25°C
- Protéger le produit du froid
- Stocker hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 3

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	PERFORMER ERODABLE ANTIFOULING ERODABLE USHIP				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	30
Xylene	1,2 dimethylbenzene	Formulant	1330-20-7	215-535-7	9
Ethylbenzene	Ethylbenzene	Formulant	100-41-4	202-849-4	2,25
Toluene	1-Methylbenzene	Formulant	108-88-3	203-625-9	0,18
Benzene	Benzene	Formulant	71-43-2	200-753-7	0,028
Dioxyde de titane	dioxotitanium	Formulant	13463-67-7	236-675-5	6
Colophane	Rosin	Formulant	8050-09-7	232-475-7	14
Solvant naphta aromatique		Formulant	64742-95-6		19
Oxyde de zinc	Oxo zinc	Formulant	1314-13-2	215-222-5	3

Nom commercial	PERFORMER YACHTING				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	30
Xylene	1,2 dimethylbenzene	Formulant	1330-20-7	215-535-7	9
Ethylbenzene	Ethylbenzene	Formulant	100-41-4	202-849-4	2,25
Toluene	1-Methylbenzene	Formulant	108-88-3	203-625-9	0,18
Benzene	Benzene	Formulant	71-43-2	200-753-7	0,028
Dioxyde de titane	dioxotitanium	Formulant	13463-67-7	236-675-5	5
Colophane	Rosin	Formulant	8050-09-7	232-475-7	13
Solvant naphta aromatique		Formulant	64742-95-6		19
Oxyde de zinc	Oxo zinc	Formulant	1314-13-2	215-222-5	3

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 4

1. Information administrative sur le Meta RCP 4

1.1. Identification du Meta RCP 4

Identification	PLAISANCE INSOLUBLE
----------------	---------------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 4	
----------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	21 – Produits antisalissure

2. Composition du Meta RCP 4

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 4

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	30	30
Xylene	1,2 dimethylbenzene	Formulant	1330-20-7	215-535-7	6,10	9
Ethylbenzene	Ethylbenzene	Formulant	100-41-4	202-849-4	0	2,25
Toluene	1-Methylbenzene	Formulant	108-88-3	203-625-9	0	0,18
Benzene	Benzene	Formulant	71-43-2	200-753-7	0	0,028
Dioxyde de titane	diooxotitanium	Formulant	13463-67-7	236-675-5	0	7,4
Colophane	Rosin	Formulant	8050-09-7	232-475-7	8,9	11
Solvant naphta aromatique		Formulant	64742-95-6		17	19
Dioxyde de silicium		Formulant	7631-86-9	231-545-4	0	0,31
Oxyde de zinc	Oxo zinc	Formulant	1314-13-2	215-222-5	3	4,9

2.2. Types de formulations

AL – Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 4

Classification	
Catégories de danger	Toxicité aquatique aiguë Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique Catégorie 1 Liquide inflammable, cat 3 Sensibilisation cutanée, catégorie 1 Lésions oculaires graves, catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition unique, catégorie 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition unique, catégorie 3

Anses – n° BC-PU036669-97
NAUTIX Cu2O-BASED ANTIFOULING PAINTS

Mentions de danger	H226 : Liquide et vapeur inflammable H290 : Peut être corrosif pour les métaux H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H318 : Provoque de graves lésions des yeux H335 : Peut irriter les voies respiratoires H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H226 : Liquide et vapeur inflammable H290 : Peut être corrosif pour les métaux H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H318 : Provoque de graves lésions des yeux H335 : Peut irriter les voies respiratoires H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
Conseils de prudence	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette P102 : Tenir hors de portée des enfants P103 : Lire l'étiquette avant utilisation P201 : Se procurer les instructions avant l'utilisation P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes – Ne pas fumer P233 : Maintenir le récipient fermé de manière étanche P234 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine P240 : Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception P241 : Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../ antidéflagrant P242 : Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles P243 : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail P273 : Éviter le rejet dans l'environnement P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage P281 : Utiliser l'équipement de protection individuel requis P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon P303 + P361 + P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Anses – n° BC-PU036669-97
NAUTIX Cu2O-BASED ANTIFOULING PAINTS

	<p>Continuer à rincer</p> <p>P308 + P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin</p> <p>P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin</p> <p>P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise</p> <p>P321 : Traitement spécifique (voir... sur cette étiquette)</p> <p>P333 + P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin</p> <p>P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation</p> <p>P370 + P378 : En cas d'incendie : utiliser... pour l'extinction</p> <p>P390 : Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants</p> <p>P391 : Recueillir le produit répandu</p> <p>P403 + P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche</p> <p>P403 + P235 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais</p> <p>P405 : Garder sous clef</p> <p>P406 : Stocker dans un récipient résistant à la corrosion/récipient en... avec doublure intérieure résistant à la corrosion</p> <p>P501 : Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation</p>
Note	<p>EUH211 : Attention ! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards. Contient du « colophan »</p>

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 4

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Non-professionnels – Peinture antisalissure à matrice insoluble recommandée pour bateaux rapides ou à l'échouage (usage non-professionnel, bateaux < 24m, eau de mer)

Type de produit	TP 21
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Peinture antisalissure à matrice insoluble recommandée pour voiliers, bateaux de pêche, promenade, vedettes rapides et bateaux à l'échouage ou sur remorque (usage non-professionnel , bateaux inférieurs à 24m, eau de mer).
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Biofilms (bactéries, micro-algues et protozoaires) Algues Animaux aquatiques salissants
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur Milieux marins
Méthode(s) d'application	Application : - au pinceau - au rouleau
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Produits prêts à l'emploi: 10 m ² /L/couche de peinture 2 couches de peinture (épaisseur totale sèche : 100 µm) Une application par an
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non-professionnels (grand public)

Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidons en métal de 0,75 ou 2,5 L
---	----------------------------------

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Non-professionnels – Peinture antisalissure à matrice insoluble pour bateaux restant à flot toute l'année, bateaux de plaisance et bateaux à vitesse inférieure à 25 nœuds (usage non-professionnel, bateaux < 24m, eau de mer).

Type de produit	TP 21
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Peinture antisalissure à matrice insoluble pour bateaux restant à flot toute l'année, bateaux de plaisance et bateaux à vitesse inférieure à 25 nœuds (usage non-professionnel , bateaux inférieurs à 24m, eau de mer).
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Biofilms (bactéries, micro-algues et protozoaires) Algues Animaux aquatiques salissants
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur Milieux marins
Méthode(s) d'application	Application : - au pinceau - au rouleau
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Produits prêts à l'emploi: 10 m ² /L/couche de peinture 2 couches de peinture (épaisseur totale sèche : 100 µm) Une application par an
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non-professionnels (grand public)
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidons en métal de 0,75 ou 2,5 L

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 4

5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- La durée de vie en service du produit dépend directement de l'épaisseur de la peinture appliquée mais ne doit pas être supérieure à celle évaluée par les risques.
- Appliquer le produit uniformément sur les surfaces à traiter à la dose d'application recommandée afin d'assurer l'efficacité pendant au moins une seule saison d'encrassement.
- Ne pas utiliser sur les coques en aluminium.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Respecter les instructions d'utilisation.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Mélanger le produit avant utilisation
- Les activités d'application de la peinture, d'entretien et de réparation des coques doivent être menées dans une zone confinée afin d'empêcher tout rejet vers l'environnement. Ces activités doivent avoir lieu sur un sol imperméable ou un sol recouvert d'un matériau imperméable. Tous les rejets issus de l'application du produit, de la maintenance et de la réparation des coques doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison de protection (au minimum de catégorie III type 6) (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) des lunettes et un équipement de protection respiratoire (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation) pendant l'application du produit.
- Porter un équipement de protection respiratoire avec un facteur de protection assigné de minimum 4 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation) pendant le retrait de la peinture.
- Se laver les mains après manipulation du produit.
- Eviter le contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas toucher le produit pendant l'application.
- Tenir les personnes non équipées d'EPI en dehors de la zone de traitement.
- Les enfants doivent être tenus à l'écart des supports peints pendant le séchage de la peinture.
- Le retrait de l'ancienne peinture et l'application de la nouvelle ne doivent pas être réalisés le même jour.
- L'étiquette du produit doit contenir des pictogrammes bien visibles indiquant que des gants, une combinaison, des lunettes et un masque respiratoire sont nécessaires.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- Si un avis médical est nécessaire, avoir l'emballage du produit ou l'étiquette à portée de main.
- EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- En cas de symptômes : Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale
- En l'absence de symptômes : Appeler un centre antipoison/un médecin
- EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever. Enlever tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Continuer de rincer la peau avec de l'eau pendant 15 min.
- Appeler un centre antipoison/un médecin
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes.
- Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de stockage : 2 ans
- Ne pas stocker le produit à une température supérieure à 25°C
- Protéger le produit du froid
- Stocker hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 4

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	PERFORMER MATRICE DURE PERFORMER MATRICE DURE USHIP				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	30
Xylene	1,2 dimethylbenzene	Formulant	1330-20-7	215-535-7	9
Ethylbenzene	Ethylbenzene	Formulant	100-41-4	202-849-4	2,25
Toluene	1-Methylbenzene	Formulant	108-88-3	203-625-9	0,18
Benzene	Benzene	Formulant	71-43-2	200-753-7	0,028
Dioxyde de titane	diooxotitanium	Formulant	13463-67-7	236-675-5	6
Colophane	Rosin	Formulant	8050-09-7	232-475-7	11
Solvant naphta aromatique		Formulant	64742-95-6		19
Dioxyde de silicium		Formulant	7631-86-9	231-545-4	0,31
Oxyde de zinc	Oxo zinc	Formulant	1314-13-2	215-222-5	3

Nom commercial	NEO NB				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	30
Xylene	1,2 dimethylbenzene	Formulant	1330-20-7	215-535-7	6,1
Ethylbenzene	Ethylbenzene	Formulant	100-41-4	202-849-4	1,22
Toluene	1-Methylbenzene	Formulant	108-88-3	203-625-9	0,18
Benzene	Benzene	Formulant	71-43-2	200-753-7	0,028
Dioxyde de titane	diooxotitanium	Formulant	13463-67-7	236-675-5	7,4
Colophane	Rosin	Formulant	8050-09-7	232-475-7	8,9
Solvant naphta aromatique		Formulant	64742-95-6		17
Dioxyde de silicium		Formulant	7631-86-9	231-545-4	0,31
Oxyde de zinc	Oxo zinc	Formulant	1314-13-2	215-222-5	4,9

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 5

1. Information administrative sur le Meta RCP 5

1.1. Identification du Meta RCP 5

Identification	CROISIERE SOLUBLE
----------------	-------------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 5	
----------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	21 – Produits antisalissure

2. Composition du Meta RCP 5

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 5

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	35	35
Xylene	1,2 dimethylbenzene	Formulant	1330-20-7	215-535-7	9	9
Ethylbenzene	Ethylbenzene	Formulant	100-41-4	202-849-4	0	2,25
Toluene	1-Methylbenzene	Formulant	108-88-3	203-625-9	0	0,18
Benzene	Benzene	Formulant	71-43-2	200-753-7	0	0,027
Dioxyde de titane	diooxotitanium	Formulant	13463-67-7	236-675-5	0	5
Colophane	Rosin	Formulant	8050-09-7	232-475-7	13,5	13,5
Solvant naphta aromatique		Formulant	64742-95-6		18	18
Oxyde de zinc	Oxo zinc	Formulant	1314-13-2	215-222-5	3	3

2.2. Types de formulations

AL – Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 5

Classification	
Catégories de danger	Toxicité aquatique aiguë Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique Catégorie 1 Liquide inflammable, cat 3 Sensibilisation cutanée, catégorie 1 Lésions oculaires graves, catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition unique, catégorie 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition unique, catégorie 3
Mentions de danger	H226 : Liquide et vapeur inflammable H290 : Peut être corrosif pour les métaux H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H318 : Provoque de graves lésions des yeux

Anses – n° BC-PU036669-97
NAUTIX Cu2O-BASED ANTIFOULING PAINTS

	<p>H335 : Peut irriter les voies respiratoires H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.</p>
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	<p>H226 : Liquide et vapeur inflammable H290 : Peut être corrosif pour les métaux H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H318 : Provoque de graves lésions des yeux H335 : Peut irriter les voies respiratoires H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.</p>
Conseils de prudence	<p>P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette P102 : Tenir hors de portée des enfants P103 : Lire l'étiquette avant utilisation P201 : Se procurer les instructions avant l'utilisation P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes – Ne pas fumer P233 : Maintenir le récipient fermé de manière étanche P234 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine P240 : Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception P241 : Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../ antidéflagrant P242 : Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles P243 : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail P273 : Éviter le rejet dans l'environnement P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage P281 : Utiliser l'équipement de protection individuel requis P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon P303 + P361 + P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer P308 + P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin</p>

	<p>P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise</p> <p>P321 : Traitement spécifique (voir... sur cette étiquette)</p> <p>P333 + P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin</p> <p>P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation</p> <p>P370 + P378 : En cas d'incendie : utiliser... pour l'extinction</p> <p>P390 : Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants</p> <p>P391 : Recueillir le produit répandu</p> <p>P403 + P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche</p> <p>P403 + P235 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais</p> <p>P405 : Garder sous clef</p> <p>P406 : Stocker dans un récipient résistant à la corrosion/récipient en... avec doublure intérieure résistant à la corrosion</p> <p>P501 : Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation</p>
Note	<p>EUH211 : Attention ! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards. Contient du « colophan »</p>

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 5

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Non-professionnels – Peinture antisalissure soluble pour les voiliers, les bateaux de croisière et bateau à moteur à vitesse maximale de 30 nœuds (usage non-professionnel, bateaux < 24m, eau de mer)

Type de produit	TP 21
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Peinture antisalissure soluble haute performance recommandée pour voiliers et bateaux à moteur de croisière à vitesse maximale 30 nœuds, y compris les bateaux restant à flot toute l'année même sur des zones de courant modéré (usage amateur, bateaux inférieurs à 24m, eau de mer).
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Biofilms (bactéries, micro-algues et protozoaires) Algues Animaux aquatiques salissants
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur Milieux marins
Méthode(s) d'application	Application : - au pinceau - au rouleau
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Produits prêts à l'emploi: 10 m ² /L/couche de peinture 2 couches de peinture (épaisseur totale sèche : 100 µm) Une application par an
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non-professionnel (Grand public)
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidons en métal de 0,75 - 2,5 - 5L

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 5

5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- La durée de vie en service du produit dépend directement de l'épaisseur de la peinture appliquée mais ne doit pas être supérieure à celle évaluée par les risques.
- Appliquer le produit uniformément sur les surfaces à traiter à la dose d'application recommandée afin d'assurer l'efficacité pendant au moins une seule saison d'encrassement.
- Ne pas utiliser sur les coques en aluminium.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Respecter les instructions d'utilisation.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Mélanger le produit avant utilisation
- Les activités d'application de la peinture, d'entretien et de réparation des coques doivent être menées dans une zone confinée afin d'empêcher tout rejet vers l'environnement. Ces activités doivent avoir lieu sur un sol imperméable ou un sol recouvert d'un matériau imperméable. Tous les rejets issus de l'application du produit, de la maintenance et de la réparation des coques doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison de protection (au minimum de catégorie III type 6) (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) des lunettes et un équipement de protection respiratoire (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation) pendant l'application du produit.
- Porter un équipement de protection respiratoire avec un facteur de protection assigné de minimum 4 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation) pendant le retrait de la peinture.
- Se laver les mains après manipulation du produit.
- Eviter le contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas toucher le produit pendant l'application.
- Tenir les personnes non équipées d'EPI en dehors de la zone de traitement.
- Les enfants doivent être tenus à l'écart des supports peints pendant le séchage de la peinture.
- Le retrait de l'ancienne peinture et l'application de la nouvelle ne doivent pas être réalisés le même jour.
- L'étiquette du produit doit contenir des pictogrammes bien visibles indiquant que des gants, une combinaison, des lunettes et un masque respiratoire sont nécessaires.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- Si un avis médical est nécessaire, avoir l'emballage du produit ou l'étiquette à portée de main
- EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- En cas de symptômes : Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale
- En l'absence de symptômes : Appeler un centre antipoison/un médecin
- EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever. Enlever tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Continuer de rincer la peau avec de l'eau pendant 15 min. Appeler un centre antipoison/un médecin
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de stockage : 2 ans
- Ne pas stocker le produit à une température supérieure à 25°C
- Protéger le produit du froid
- Stocker hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 5

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

	A3 YACHTING				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	35
Xylène	1,2 dimethylbenzene	Formulant	1330-20-7	215-535-7	9
Ethylbenzene	Ethylbenzene	Formulant	100-41-4	202-849-4	2,25
Toluene	1-Methylbenzene	Formulant	108-88-3	203-625-9	0,18
Benzene	Benzene	Formulant	71-43-2	200-753-7	0,027
Dioxyde de titane	diooxotitanium	Formulant	13463-67-7	236-675-5	5
Colophane	Rosin	Formulant	8050-09-7	232-475-7	13,5
Solvant naphta aromatique		Formulant	64742-95-6		18
Oxyde de zinc	Oxo zinc	Formulant	1314-13-2	215-222-5	3

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 6

1. Information administrative sur le Meta RCP 6

1.1. Identification du Meta RCP 6

Identification	CROISIERE INSOLUBLE
-----------------------	---------------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 6	
-----------------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	21 – Produits antisalissure

2. Composition du Meta RCP 6

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 6

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	35	35
Xylène	1,2 dimethylbenzene	Formulant	1330-20-7	215-535-7	7,3	9
Ethylbenzene	Ethylbenzene	Formulant	100-41-4	202-849-4	0	2,25
Toluene	1-Methylbenzene	Formulant	108-88-3	203-625-9	0	0,18

Anses – n° BC-PU036669-97
NAUTIX Cu2O-BASED ANTIFOULING PAINTS

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Benzene	Benzene	Formulant	71-43-2	200-753-7	0	0,027
Dioxyde de titane	dioxyde de titane	Formulant	13463-67-7	236-675-5	0	7,4
Colophane	Rosin	Formulant	8050-09-7	232-475-7	8,7	10,5
Solvant naphta aromatique		Formulant	64742-95-6		17,7	18
Dioxyde de silicium		Formulant	7631-86-9	231-545-4	0	0,18
Oxyde de zinc	Oxo zinc	Formulant	1314-13-2	215-222-5	3	5

2.2. Types de formulations

AL – Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 6

Classification	
Catégories de danger	Toxicité aquatique aiguë Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique Catégorie 1 Liquide inflammable, cat 3 Sensibilisation cutanée, catégorie 1 Lésions oculaires graves, catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition unique, catégorie 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition unique, catégorie 3
Mentions de danger	H226 : Liquide et vapeur inflammable H290 : Peut être corrosif pour les métaux H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H318 : Provoque de graves lésions des yeux H335 : Peut irriter les voies respiratoires H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H226 : Liquide et vapeur inflammable H290 : Peut être corrosif pour les métaux H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H318 : Provoque de graves lésions des yeux H335 : Peut irriter les voies respiratoires H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
Conseils de prudence	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette P102 : Tenir hors de portée des enfants P103 : Lire l'étiquette avant utilisation P201 : Se procurer les instructions avant l'utilisation P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des

Anses – n° BC-PU036669-97
NAUTIX Cu2O-BASED ANTIFOULING PAINTS

	<p>surfaces chaudes – Ne pas fumer</p> <p>P233 : Maintenir le récipient fermé de manière étanche</p> <p>P234 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine</p> <p>P240 : Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception</p> <p>P241 : Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../ antidéflagrant</p> <p>P242 : Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles</p> <p>P243 : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques</p> <p>P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols</p> <p>P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé</p> <p>P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail</p> <p>P273 : Eviter le rejet dans l'environnement</p> <p>P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage</p> <p>P281 : Utiliser l'équipement de protection individuel requis</p> <p>P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon</p> <p>P303 + P361 + P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher</p> <p>P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer</p> <p>P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer</p> <p>P308 + P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin</p> <p>P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin</p> <p>P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise</p> <p>P321 : Traitement spécifique (voir... sur cette étiquette)</p> <p>P333 + P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin</p> <p>P362 + P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation</p> <p>P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation</p> <p>P370 + P378 : En cas d'incendie : utiliser... pour l'extinction</p> <p>P390 : Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants</p> <p>P391 : Recueillir le produit répandu</p> <p>P403 + P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche</p> <p>P403 + P235 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais</p> <p>P405 : Garder sous clef</p> <p>P406 : Stocker dans un récipient résistant à la corrosion/récipient en... avec doublure intérieure résistant à la corrosion</p> <p>P501 : Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.</p>
<p>Note</p>	<p>EUH211 : Attention ! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards. Contient du « colophan »</p>

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 6

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Non-professionnels – Peinture antisalissure à matrice insoluble pour voiliers, bateaux de pêche-promenade, vedettes rapides et bateaux à l'échouage ou sur remorque (usage non-professionnel, bateaux < 24m, eau de mer)

Type de produit	TP 21
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Peinture antisalissure haute performance à matrice insoluble recommandée pour voiliers, bateaux de pêche-promenade, vedettes rapides et bateaux à l'échouage ou sur remorque, dans les zones de salissures moyennes à fortes (usage amateur, bateaux inférieurs à 24m, eau de mer).
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Biofilms (bactéries, micro-algues et protozoaires) Algues Animaux aquatiques salissants
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur Milieux marins
Méthode(s) d'application	Application : - au pinceau - au rouleau
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Produits prêts à l'emploi: 10 m ² /L/couche de peinture 2 couches de peinture (épaisseur totale sèche : 100 µm) Une application par an
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non-professionnels (grand public)
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidons en métal de 0,75 - 2,5 - 5L

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Non-professionnels – Peinture antisalissure à matrice insoluble pour voiliers, bateaux de pêche-promenade, vedettes rapides et bateaux à l'échouage ou sur remorque, y compris les bateaux restant à flot toute l'année (usage non-professionnel, bateaux < 24m, eau de mer).

Type de produit	TP 21
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Peinture antisalissure à matrice insoluble pour voiliers, bateaux de pêche-promenade, vedettes rapides et bateaux à l'échouage ou sur remorque, y compris les bateaux restant à flot toute l'année (usage non-professionnel, bateaux inférieurs à 24m, eau de mer).
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Biofilms (bactéries, micro-algues et protozoaires) Algues Animaux aquatiques salissants
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur Milieux marins
Méthode(s) d'application	Application : - au pinceau - au rouleau
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Produits prêts à l'emploi: 10 m ² /L/couche de peinture 2 couches de peinture (épaisseur totale sèche : 100 µm) Une application par an
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non-professionnels (grand public)
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidons en métal de 0,75 - 2,5 - 10L

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 6

5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- La durée de vie en service du produit dépend directement de l'épaisseur de la peinture appliquée mais ne doit pas être supérieure à celle évaluée par les risques.
- Appliquer le produit uniformément sur les surfaces à traiter à la dose d'application recommandée afin d'assurer l'efficacité pendant au moins une seule saison d'encrassement.
- Ne pas utiliser sur les coques en aluminium.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Respecter les instructions d'utilisation.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Mélanger le produit avant utilisation
- Les activités d'application de la peinture, d'entretien et de réparation des coques doivent être menées dans une zone confinée afin d'empêcher tout rejet vers l'environnement. Ces activités doivent avoir lieu sur un sol imperméable ou un sol recouvert d'un matériau imperméable. Tous les rejets issus de l'application du produit, de la maintenance et de la réparation des coques doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison de protection (au minimum de catégorie III type 6) (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) des lunettes et un équipement de protection respiratoire (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation) pendant l'application du produit.
- Porter un équipement de protection respiratoire avec un facteur de protection assigné de minimum 4 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation) pendant le retrait de la peinture.
- Se laver les mains après manipulation du produit.
- Eviter le contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas toucher le produit pendant l'application.
- Tenir les personnes non équipées d'EPI en dehors de la zone de traitement.
- Les enfants doivent être tenus à l'écart des supports peints pendant le séchage de la peinture.
- Le retrait de l'ancienne peinture et l'application de la nouvelle ne doivent pas être réalisés le même jour.
- L'étiquette du produit doit contenir des pictogrammes bien visibles indiquant que des gants, une combinaison, des lunettes et un masque respiratoire sont nécessaires.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- Si un avis médical est nécessaire, avoir l'emballage du produit ou l'étiquette à portée de main
- EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes: Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale. En l'absence de symptômes : Appeler un centre antipoison/un médecin
- EN CAS D'INGESTION: Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever. Enlever tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Continuer de rincer la peau avec de l'eau pendant 15 min. Appeler un centre antipoison/un médecin
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de stockage : 2 ans
- Ne pas stocker le produit à une température supérieure à 25°C
- Protéger le produit du froid
- Stocker hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 6

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	A4 YACHTING				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	35
Xylène	1,2 dimethylbenzene	Formulant	1330-20-7	215-535-7	9
Ethylbenzene	Ethylbenzene	Formulant	100-41-4	202-849-4	2,25
Toluène	1-Methylbenzene	Formulant	108-88-3	203-625-9	0,18
Benzène	Benzène	Formulant	71-43-2	200-753-7	0,027
Dioxyde de titane	diooxotitanium	Formulant	13463-67-7	236-675-5	5
Colophane	Rosin	Formulant	8050-09-7	232-475-7	10,5
Solvant naphta aromatique		Formulant	64742-95-6		18
Dioxyde de silicium		Formulant	7631-86-9	231-545-4	0,18
Oxyde de zinc	Oxo zinc	Formulant	1314-13-2	215-222-5	3

Nom commercial	AVISO NB				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	35
Xylene	1,2 dimethylbenzene	Formulant	1330-20-7	215-535-7	7,3
Ethylbenzene	Ethylbenzene	Formulant	100-41-4	202-849-4	2,25
Toluene	1-Methylbenzene	Formulant	108-88-3	203-625-9	0,18
Benzene	Benzene	Formulant	71-43-2	200-753-7	0,027
Dioxyde de titane	dioioxotitanium	Formulant	13463-67-7	236-675-5	7,4
Colophane	Rosin	Formulant	8050-09-7	232-475-7	8,7
Solvant naphta aromatique		Formulant	64742-95-6		17,7
Dioxyde de silicium		Formulant	7631-86-9	231-545-4	0,18
Oxyde de zinc	Oxo zinc	Formulant	1314-13-2	215-222-5	5

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 7

1. Information administrative sur le Meta RCP 7

1.1. Identification du Meta RCP 7

Identification	VOYAGE SOLUBLE
-----------------------	----------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 7	
-----------------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	21 – Produits antisalissure

2. Composition du Meta RCP 7

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 7

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	39,3	39,3
Xylene	1,2 dimethylbenzene	Formulant	1330-20-7	215-535-7	9	9
Ethylbenzene	Ethylbenzene	Formulant	100-41-4	202-849-4	0	2,25
Toluene	1-Methylbenzene	Formulant	108-88-3	203-625-9	0	0,18
Benzene	Benzene	Formulant	71-43-2	200-753-7	0	0,027
Dioxyde de titane	dioioxotitanium	Formulant	13463-67-7	236-675-5	2,5	5
Colophane	Rosin	Formulant	8050-09-7	232-475-7	11	11

Anses – n° BC-PU036669-97
NAUTIX Cu2O-BASED ANTIFOULING PAINTS

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Solvant naphta aromatique		Formulant	64742-95-6		18	18
Oxyde de zinc	Oxo zinc	Formulant	1314-13-2	215-222-5	3	3

2.2. Types de formulations

AL – Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 7

Classification	
Catégories de danger	Toxicité aquatique aiguë Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique Catégorie 1 Liquide inflammable, cat 3 Sensibilisation cutanée, catégorie 1 Lésions oculaires graves, catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition unique, catégorie 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition unique, catégorie 3
Mentions de danger	H226 : Liquide et vapeur inflammable H290 : Peut être corrosif pour les métaux H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H318 : Provoque de graves lésions des yeux H335 : Peut irriter les voies respiratoires H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H226 : Liquide et vapeur inflammable H290 : Peut être corrosif pour les métaux H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H318 : Provoque de graves lésions des yeux H335 : Peut irriter les voies respiratoires H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
Conseils de prudence	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette P102 : Tenir hors de portée des enfants P103 : Lire l'étiquette avant utilisation P201 : Se procurer les instructions avant l'utilisation P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes – Ne pas fumer P233 : Maintenir le récipient fermé de manière étanche P234 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine P240 : Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception P241 : Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../

Anses – n° BC-PU036669-97
NAUTIX Cu2O-BASED ANTIFOULING PAINTS

	<p>antidéflagrant P242 : Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles P243 : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail P273 : Eviter le rejet dans l'environnement P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage P281 : Utiliser l'équipement de protection individuel requis P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon P303 + P361 + P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer P308 + P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise P321 : Traitement spécifique (voir... sur cette étiquette) P333 + P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin P362 + P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation P370 + P378 : En cas d'incendie : utiliser... pour l'extinction P390 : Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants P391 : Recueillir le produit répandu P403 + P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche P403 + P235 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais P405 : Garder sous clef P406 : Stocker dans un récipient résistant à la corrosion/récipient en... avec doublure intérieure résistant à la corrosion P501 : Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.</p>
Note	<p>EUH211 : Attention ! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards. Contient du « colophan »</p>

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 7

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Non-professionnels – Peinture antisalissure à matrice soluble à libération contrôlée (usage non-professionnel, bateaux < 24m, eau de mer)

Type de produit	TP 21
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Peinture antisalissure à matrice soluble à libération contrôlée, Recommandé pour voiliers, bateaux de pêche, de croisière et bateaux à moteur, mais aussi les Superyachts (usage non professionnel, bateaux inférieurs à 24m, eau de mer).
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Biofilms (bactéries, micro-algues et protozoaires) Algues Animaux aquatiques salissants
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur Milieux marins
Méthode(s) d'application	Application : - au pinceau - au rouleau
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Produits prêts à l'emploi: 10 m ² /L/couche de peinture 2 couches de peinture (épaisseur totale sèche : 100 µm) Une application par an
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non-professionnel (Grand public)
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidons en métal de 2,5 - 5 - 20L

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 7

5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- La durée de vie en service du produit dépend directement de l'épaisseur de la peinture appliquée mais ne doit pas être supérieure à celle évaluée par les risques.
- Appliquer le produit uniformément sur les surfaces à traiter à la dose d'application recommandée afin d'assurer l'efficacité pendant au moins une seule saison d'encrassement.
- Ne pas utiliser sur les coques en aluminium.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Respecter les instructions d'utilisation

5.2. Mesures de gestion de risque

- Mélanger le produit avant utilisation
- Les activités d'application de la peinture, d'entretien et de réparation des coques doivent être menées dans une zone confinée afin d'empêcher tout rejet vers l'environnement. Ces activités doivent avoir lieu sur un sol imperméable ou un sol recouvert d'un matériau imperméable. Tous les rejets issus de l'application du produit, de la maintenance et de la réparation des coques doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison de protection (au minimum de catégorie III type 6) (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) des lunettes et un équipement de protection respiratoire (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation) pendant l'application du produit.
- Porter un équipement de protection respiratoire avec un facteur de protection assigné de minimum 4 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation) pendant le retrait de la peinture.
- Se laver les mains après manipulation du produit.
- Eviter le contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas toucher le produit pendant l'application.
- Tenir les personnes non équipées d'EPI en dehors de la zone de traitement.
- Les enfants doivent être tenus à l'écart des supports peints pendant le séchage de la peinture.
- Le retrait de l'ancienne peinture et l'application de la nouvelle ne doivent pas être réalisés le même jour.
- L'étiquette du produit doit contenir des pictogrammes bien visibles indiquant que des gants, une combinaison, des lunettes et un masque respiratoire sont nécessaires.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- Si un avis médical est nécessaire, avoir l'emballage du produit ou l'étiquette à portée de main
- EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes: Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale En l'absence de symptômes : Appeler un centre antipoison/un médecin
- EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever. Enlever tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Continuer de rincer la peau avec de l'eau pendant 15 min. Appeler un centre antipoison/un médecin
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de stockage : 2 ans
- Ne pas stocker le produit à une température supérieure à 25°C
- Protéger le produit du froid
- Stocker hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 7

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	A88 YACHTING				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	39,3
Xylène	1,2 diméthylbenzène	Formulant	1330-20-7	215-535-7	9
Ethylbenzène	Ethylbenzène	Formulant	100-41-4	202-849-4	2,25
Toluène	1-Méthylbenzène	Formulant	108-88-3	203-625-9	0,18
Benzène	Benzène	Formulant	71-43-2	200-753-7	0,027
Dioxyde de titane	dioxyde de titane	Formulant	13463-67-7	236-675-5	5
Colophane	Rosin	Formulant	8050-09-7	232-475-7	11
Solvant naphta aromatique		Formulant	64742-95-6		18
Oxyde de zinc	Oxo zinc	Formulant	1314-13-2	215-222-5	3

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 8

1. Information administrative sur le Meta RCP 8

1.1. Identification du Meta RCP 8

Identification	VOYAGE INSOLUBLE
----------------	------------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 8	
----------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	21 – Produits antisalissure

2. Composition du Meta RCP 8

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 8

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	39,3	39,3
Xylene	1,2 dimethylbenzene	Formulant	1330-20-7	215-535-7	6,10	6,10
Ethylbenzene	Ethylbenzene	Formulant	100-41-4	202-849-4	0	1,53
Toluene	1-Methylbenzene	Formulant	108-88-3	203-625-9	0	0,12
Benzene	Benzene	Formulant	71-43-2	200-753-7	0	0,023
Dioxyde de titane	diooxotitanium	Formulant	13463-67-7	236-675-5	0	7,10
Colophane	Rosin	Formulant	8050-09-7	232-475-7	8,9	8,9
Solvant naphta aromatique		Formulant	64742-95-6		17,1	17,1
Dioxyde de silicium		Formulant	7631-86-9	231-545-4	0	0,17
Oxyde de zinc	Oxo zinc	Formulant	1314-13-2	215-222-5	4,90	4,90

2.2. Types de formulations

AL – Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 8

Classification	
Catégories de danger	Toxicité aquatique aiguë Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique Catégorie 1 Liquide inflammable, cat 3 Sensibilisation cutanée, catégorie 1 Lésions oculaires graves, catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition unique, catégorie 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition unique, catégorie 3

Anses – n° BC-PU036669-97
NAUTIX Cu2O-BASED ANTIFOULING PAINTS

Mentions de danger	<p>H226 : Liquide et vapeur inflammable H290 : Peut être corrosif pour les métaux H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H318 : Provoque de graves lésions des yeux H335 : Peut irriter les voies respiratoires H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.</p>
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	<p>H226 : Liquide et vapeur inflammable H290 : Peut être corrosif pour les métaux H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H318 : Provoque de graves lésions des yeux H335 : Peut irriter les voies respiratoires H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.</p>
Conseils de prudence	<p>P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette P102 : Tenir hors de portée des enfants P103 : Lire l'étiquette avant utilisation P201 : Se procurer les instructions avant l'utilisation P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes – Ne pas fumer P233 : Maintenir le récipient fermé de manière étanche P234 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine P240 : Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception P241 : Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../ antidéflagrant P242 : Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles P243 : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail P273 : Eviter le rejet dans l'environnement P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage P281 : Utiliser l'équipement de protection individuel requis P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon P303 + P361 + P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer P308 + P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin</p>

	<p>P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise P321 : Traitement spécifique (voir... sur cette étiquette) P333 + P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin P362 + P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation P370 + P378 : En cas d'incendie : utiliser... pour l'extinction P390 : Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants P391 : Recueillir le produit répandu P403 + P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche P403 + P235 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais P405 : Garder sous clef P406 : Stocker dans un récipient résistant à la corrosion/récipient en... avec doublure intérieure résistant à la corrosion P501 : Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation</p>
Note	<p>EUH211 : Attention ! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards. Contient du « colophan »</p>

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 8

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Non-professionnels – Peinture antisalissure insoluble pour bateaux restant à flot toute l'année, bateaux de plaisance ou bateaux à vitesse maximale < 25 nœuds (usage non-professionnel, bateaux < 24m, eau de mer).

Type de produit	TP 21
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Peinture antisalissure insoluble pour bateaux restant à flot toute l'année, bateaux de plaisance ou bateaux à vitesse maximale 25 noeuds (usage amateur, bateaux inférieurs à 24m, eau de mer).
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Biofilms (bactéries, micro-algues et protozoaires) Algues Animaux aquatiques salissants
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur Milieux marins
Méthode(s) d'application	Application : - au pinceau - au rouleau
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Produits prêts à l'emploi: 10 m ² /L/couche de peinture 2 couches de peinture (épaisseur totale sèche : 100 µm) Une application par an
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non-professionnels (grand public)
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidons en métal de 0,75 ou 2,5L

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 8

5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- La durée de vie en service du produit dépend directement de l'épaisseur de la peinture appliquée mais ne doit pas être supérieure à celle évaluée par les risques.
- Appliquer le produit uniformément sur les surfaces à traiter à la dose d'application recommandée afin d'assurer l'efficacité pendant au moins une seule saison d'encrassement.
- Ne pas utiliser sur les coques en aluminium.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Respecter les instructions d'utilisation

5.2. Mesures de gestion de risque

- Mélanger le produit avant utilisation.
- Les activités d'application de la peinture, d'entretien et de réparation des coques doivent être menées dans une zone confinée afin d'empêcher tout rejet vers l'environnement. Ces activités doivent avoir lieu sur un sol imperméable ou un sol recouvert d'un matériau imperméable. Tous les rejets issus de l'application du produit, de la maintenance et de la réparation des coques doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison de protection (au minimum de catégorie III type 6) (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) des lunettes et un équipement de protection respiratoire (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation) pendant l'application du produit.
- Porter un équipement de protection respiratoire avec un facteur de protection assigné de minimum 4 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation) pendant le retrait de la peinture.
- Se laver les mains après manipulation du produit.
- Eviter le contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas toucher le produit pendant l'application.
- Tenir les personnes non équipées d'EPI en dehors de la zone de traitement.
- Les enfants doivent être tenus à l'écart des supports peints pendant le séchage de la peinture.
- Le retrait de l'ancienne peinture et l'application de la nouvelle ne doivent pas être réalisés le même jour.
- L'étiquette du produit doit contenir des pictogrammes bien visibles indiquant que des gants, une combinaison, des lunettes et un masque respiratoire sont nécessaires.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- Si un avis médical est nécessaire, avoir l'emballage du produit ou l'étiquette à portée de main
- EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes: Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale. En l'absence de symptômes : Appeler un centre antipoison/un médecin
- EN CAS D'INGESTION: Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever. Enlever tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Continuer de rincer la peau avec de l'eau pendant 15 min. Appeler un centre antipoison/un médecin
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de stockage : 2 ans
- Ne pas stocker le produit à une température supérieure à 25°C
- Protéger le produit du froid
- Stocker hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 8

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	ALLEGRO EXTRA NB				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Oxyde de dicuivre		Substance active	1317-39-1	215-270-7	39,3
Xylène	1,2 diméthylbenzène	Formulant	1330-20-7	215-535-7	6,10
Ethylbenzène	Ethylbenzène	Formulant	100-41-4	202-849-4	1,53
Toluène	1-Méthylbenzène	Formulant	108-88-3	203-625-9	0,12
Benzène	Benzène	Formulant	71-43-2	200-753-7	0,023

Anses – n° BC-PU036669-97
NAUTIX Cu₂O-BASED ANTIFOULING PAINTS

Dioxyde de titane	diooxotitanium	Formulant	13463-67-7	236-675-5	7,10
Colophane	Rosin	Formulant	8050-09-7	232-475-7	8,9
Solvant naphta aromatique		Formulant	64742-95-6		17,1
Dioxyde de silicium		Formulant	7631-86-9	231-545-4	0,17
Oxyde de zinc	Oxo zinc	Formulant	1314-13-2	215-222-5	4,90